ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 11014

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les propositions de plan stratégique que le président-directeur général de Météo France a récemment publiées au sein de l'institution. Comment évoquer la fermeture des centres départementaux et une réduction des effectifs de 15 à 28 % à l'heure même où le Grenelle de l'environnement occupe le devant de la scène médiatique ? Le rôle des centres départementaux de Météo France est pourtant primordial, notamment en matière de protection des biens et des personnes : ils interviennent en préfecture pour réaliser les plans particuliers d'intervention, ils alertent les préfets en cas de risque météorologique majeur, ils interviennent en matière de protection routière et aérienne... L'Organisation météorologique mondiale estime ainsi que 1 euro investi en météorologie et hydrologie fait économiser entre 7 et 10 euros à la société. La France semble donc s'orienter, à l'inverse de la plupart des pays occidentaux, sur la piste dangereuse des économies de très court terme, au nom même de la maîtrise des dépenses publiques, politique qui représentera pourtant un surcoût financier important à moyen terme. Il lui demande donc quelles sont, à moyen terme, les intentions du ministère pour les centres départementaux de Météo France.

Texte de la réponse

L'Établissement public Météo-France, référence mondiale, a engagé en 2006 une démarche de définition de son plan stratégique à dix ans, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif de l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître en 2017 son niveau scientifique et technique international, et la qualité de ses prestations. Cette réflexion intervient bien sûr dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Le 12 décembre dernier, le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo-France serait revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin ». L'ensemble des modifications de l'organisation du service météorologique sera fait en tenant compte de l'objectif de qualité indispensable à la sécurité des personnes et des biens et à la compréhension du changement climatique et de ses conséquences, mais également aux intérêts économiques qui peuvent être particulièrement sensibles à la météorologie. Les décisions d'évolution de l'organisation de Météo-France et de son organisation territoriale seront prises en concertation, et en ayant à l'esprit l'importance d'une expertise météorologique nationale de haut niveau, en particulier au regard des évolutions climatiques et de la lutte contre le réchauffement qui est l'une des premières priorités du Grenelle de l'environnement. Dans ce cadre, les représentants locaux, partenaires et utilisateurs des prestations de Météo-France, professionnels et élus, seront consultés afin de garantir la continuité d'un service de qualité, en optimisant les moyens et les implantations. De la même manière, l'État prend soin de doter l'établissement public des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public. Ainsi, l'évolution de la dotation de l'État n'a pas été pénalisante pour l'établissement public. En effet, celui-ci a su réaliser les gains de productivité raisonnables

correspondant à la diminution de 0,3 % par an en euros constants prévue par son contrat d'objectifs 2005-2008. Il a en outre pu préserver sa capacité d'innovation et d'investissement grâce à l'augmentation régulière de ses ressources propres, qui représentent désormais près 40 % de l'ensemble de ses recettes. Cette orientation générale, marquée par la continuité des missions et la maîtrise des coûts, sera maintenue par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Gagnaire
Circonscription : Loire (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11014
Rubrique : État
Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7175
Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4011